

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE



Cette publication a été réalisée par la Direction générale de la gestion axée sur les résultats et de l'amélioration continue et la Direction générale de la politique de mobilité durable et de l'électrification et éditée par la Direction générale des communications du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :

www.transports.gouv.qc.ca.

Pour obtenir des renseignements, on peut :

- composer le 511 (au Québec) ou le 1 888 355-0511 (partout en Amérique du Nord)
- consulter le site Web du ministère des Transports et de la Mobilité durable au www.transports.gouv.qc.ca
- écrire à l'adresse suivante :
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
700, boulevard René-Lévesque Est, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

© Gouvernement du Québec, ministère des Transports et de la Mobilité durable, 2023

ISBN 978-2-550-96047-8 (PDF)

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. Reproduction à des fins commerciales par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation écrite du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA MINISTRE	III
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE	V
LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE EN BREF	1
Mission	1
Vision	1
Valeurs	1
Quelques données clés	3
Contributions du Ministère au développement durable par des politiques publiques	4
Contexte interne	7
Contexte externe	9
PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	12
Action 1 : Évaluer la durabilité des interventions structurantes du Ministère.	12
Action 2 : Soutenir la recherche et l'innovation en faveur du développement et de la mobilité durables	13
Action 3 : Intégrer des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité dans les normes des programmes d'aide financière du Ministère	14
Action 4 : Inclure des indicateurs d'acquisition responsable associés à une composante d'achat, c'est-à-dire à une caractéristique du bien, du service, des travaux de construction, du fournisseur ou encore à une pratique de celui-ci	15
Action 5 : Adapter le progiciel de gestion intégrée des documents (GID) pour qu'il réponde aux besoins évolutifs du travail hybride et numérique en intégrant des outils de collaboration	16
Action 6 : Amorcer une démarche de quantification des émissions de GES des activités du Ministère	17
Action 7 : Obtenir une certification LEED pour les haltes routières modernisées dans le cadre du Plan de modernisation des parcs routiers 2022-2027	18
Action 8 : Réduire la consommation électrique de l'éclairage routier en se tournant vers la technologie d'éclairage à diodes électroluminescentes (DEL)	19
Action 9 : Obtenir une attestation ICI on recycle + pour les parcs routiers du Ministère	20
Action 10 : Électrifier le parc de véhicules lourds du Ministère.	21
ANNEXE 1 – TABLEAU SYNOPTIQUE	22
ANNEXE 2 – CONTRIBUTION DU MINISTÈRE AUX ATTENTES DE PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE	25

MESSAGE DE LA MINISTRE



Je suis fière de vous présenter ce plan d'action qui s'inscrit plus largement dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Celle-ci balise les engagements de l'administration publique à l'égard de la protection de l'environnement, du développement d'une économie verte et de l'équité sociale.

Grâce à ce plan d'action, le ministère des Transports et de la Mobilité durable concrétise ses ambitions d'agir comme un leader du développement durable pour démontrer tout le sérieux investi à réaliser ses objectifs en la matière.

Le Ministère est une organisation très vaste, et l'ajout des mots « mobilité durable » à sa dénomination renforce l'angle sous lequel seront dorénavant abordées ses priorités relatives aux transports. La notion de mobilité durable est devenue incontournable et le Ministère doit contribuer activement à la lutte contre les changements climatiques. Ce plan d'action est donc un levier extraordinaire pour intensifier les efforts et mettre en lumière notre rôle de leader et de partenaire clé en mobilité durable au Québec.

Je remercie tout le personnel du Ministère, les comités de travail et les partenaires qui unissent leurs forces pour donner vie à ce plan d'action.

La ministre des Transports et de la Mobilité durable,

Geneviève Guilbault

Québec, octobre 2023

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Ce plan d'action 2023-2028 reflète la rigueur avec laquelle le Ministère répond à ses engagements et aux attentes gouvernementales en matière de développement durable, ainsi que l'importance qu'il y accorde. Depuis le tout premier plan d'action de développement durable, tout le personnel du Ministère se montre proactif pour réduire les impacts de ses activités sur l'environnement et les changements climatiques par l'adoption d'une mobilité écoresponsable.

La panoplie de mesures proposées dans le présent plan d'action permettra de consolider nos avancées. En somme, nous allons assurer la durabilité des interventions structurantes mises en place par le Ministère. Nous comptons aussi intégrer des critères d'écoresponsabilité et des mesures d'écoconditionnalité à nos programmes d'aide financière. Nous allons poursuivre le soutien, la recherche et l'innovation dans l'intérêt du développement et de la mobilité durables. De plus, nous visons à lancer les travaux d'élaboration d'une démarche de quantification des émissions de gaz à effet de serre de nos activités.

Bref, nous allons agir selon différentes perspectives de manière à couvrir tous nos mandats. Je remercie le personnel qui a travaillé à l'élaboration de ce plan et qui veillera à son déploiement. D'ailleurs, j'invite les employées et employés, les différents sous-ministériats et nos partenaires à s'approprier le plan et à collaborer pour renforcer sa mise en œuvre et atteindre nos objectifs ambitieux.

Le sous-ministre des Transports et de la Mobilité durable,

Frédéric Guay

Québec, octobre 2023

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE EN BREF

Mission

Favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles qui contribuent au développement du Québec :

- en exploitant nos actifs routiers, maritimes, ferroviaires, aéroportuaires, aériens et immobiliers ainsi que nos équipements roulants de façon responsable et innovante;
- en réalisant des projets de maintien, d'amélioration et de développement de nos actifs dans une perspective intégrée de mobilité;
- en investissant dans les projets et les mesures favorisant la mobilité durable au bénéfice d'une économie verte tels que le transport collectif et actif;
- en assumant un leadership qui s'exerce par l'ingénierie, l'expertise et l'innovation de même qu'un encadrement normatif et sectoriel.

Vision

Être un leader et un partenaire clé pour la mobilité durable du Québec.

Valeurs

Pour appuyer et renforcer l'accomplissement de sa mission et promouvoir sa vision, le Ministère fonde ses actions sur les valeurs organisationnelles suivantes :

Collaboration

La collaboration est une pratique qui amène des gens à unir leurs compétences et leurs idées pour atteindre un objectif commun. Qu'il s'agisse de personnes provenant de l'intérieur ou de l'extérieur de l'organisation, le travail collaboratif implique une confiance et une écoute mutuelles, un engagement de chaque personne dans l'effort à fournir ainsi que le partage de la responsabilité des résultats.

Rigueur

La rigueur professionnelle consiste à tenir ses engagements (sens des responsabilités) et à être en mesure de justifier l'état d'une situation. Être rigoureux, c'est aussi être cohérent dans les façons de faire pour arriver aux objectifs fixés. La rigueur se manifeste par l'exactitude et la pertinence des sources et des références consultées ainsi que des faits rapportés.

Excellence

L'excellence se traduit par la volonté permanente d'apporter le meilleur service possible, de chercher sans cesse à s'améliorer, de maîtriser chaque détail et de s'inspirer des meilleures pratiques.

Quelques données clés

Données clés	Description
7 966	Nombre d'employés en moyenne au Ministère ^a .
31 134	Kilomètres de chaussées du réseau routier supérieur sous la responsabilité du Ministère en 2022 ^a .
153	Kilomètres de voies ferrées détenus par le Ministère et exploités à la suite de son acquisition du Chemin de fer de la Gaspésie et du Chemin de fer Québec Central. Une fois que les projets de réhabilitation en cours sur les deux chemins de fer seront complétés, leur réseau exploité totalisera 435 kilomètres ^d .
4	Nombre de ports commerciaux détenus par le Ministère ^d .
42,8 %	Proportion des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées au Québec qui était attribuable au secteur des transports (routier, aérien, maritime, ferroviaire et hors route) en 2020, ce qui en fait le premier producteur, avec 31,6 millions de tonnes équivalent CO ₂ ^b .
246 089 tonnes équivalent CO ₂	Quantité de GES évités par les véhicules électriques immatriculés ^a .
332 015 tonnes équivalent CO ₂	Quantité de GES évités ou réduits annuellement par des projets soutenus par le Ministère en transfert modal vers le navire ou le train et en efficacité énergétique du transport maritime, aérien et ferroviaire ^d .
55,5 %	Proportion d'enrobés à chaud contenant des granulats bitumineux recyclés utilisés dans les enrobés pour couches de surface et pour couches de base sur le réseau du Ministère ^a .
19,5 %	Proportion de l'augmentation du nombre de véhicules électriques ou hybrides rechargeables en circulation ou réservées à des besoins saisonniers dans le parc automobile gouvernemental par rapport à 2022 ^a .
2 037	Nombre de véhicules électriques (légers et lourds) dans le parc gouvernemental ^a .
643	Nombre total de véhicules légers électriques dans le parc de véhicules du Ministère ^a .
332 millions	Nombre de déplacements en transport collectif au Québec ^a .
5,7 millions	Nombre de déplacements des personnes admises en transport adapté ^a .
192 350 (milliers de tonnes)	Tonnages de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec ^a .
926,9 M\$	Investissements planifiés pour la réalisation des mesures d'Avantage Saint-Laurent d'ici 2024-2025 (Plan d'action 2020-2025 d'Avantage Saint-Laurent). La nouvelle vision maritime du gouvernement du Québec vise, entre autres, à assurer, sur le fleuve Saint-Laurent, une navigation efficace et respectueuse des écosystèmes, et à offrir aux communautés maritimes des possibilités de développement prometteuses et durables ^d .
104 %	Taux de réalisation des projets routiers en adaptation aux changements climatiques ^a .
245	Nombre total de demandes d'autorisation environnementale (LQE, article 22) déposées auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de 2018 à 2021 pour des projets du Ministère. La moyenne annuelle est de 82 demandes d'autorisation ^c .
114	Nombre de passages fauniques sur le réseau routier du Ministère en 2019 ^d .

a. Données provenant du *Rapport annuel de gestion 2022-2023* (RAG).

b. Données provenant de l'*Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et leur évolution depuis 1990* du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

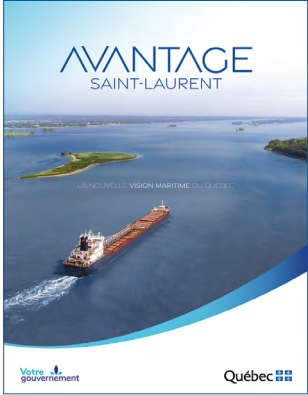
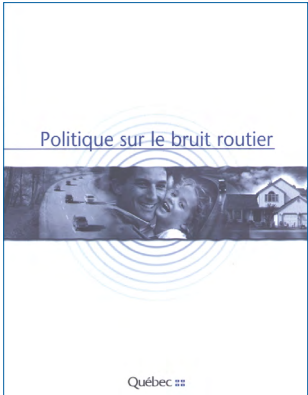
c. Données provenant du MELCCFP.

d. Données internes.

Contributions du Ministère au développement durable par des politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation ou objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Politique de mobilité durable 2030 (PMD) – Transporter le Québec vers la modernité 	- Une vision de la mobilité orientée vers les besoins du citoyen et de l'entreprise. - Des orientations aux visées ambitieuses pour 2030 : - Une mobilité au service des citoyens; - Une mobilité à plus faible empreinte carbone; - Une mobilité à l'appui d'une économie plus forte. - Des assises fortes sur lesquelles s'appuyer : - Un territoire et des ressources propices à une mobilité plus durable; - Bâtir sur les acquis. - Des enjeux qui imposent de nombreux défis : Sur les plans social, environnemental, économique et de l'innovation. - Cap sur la mobilité durable.	- Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables; - Structurer le marché des emplois verts et verdissants; - Favoriser la consommation responsable; - Assurer une transition socio-écologique juste; - Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux; - Accélérer la transition vers une mobilité durable; - Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement; - Investir de façon durable au profit des Québécois; - Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable; - Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics; - Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables.

Nom du document organisationnel	Orientation ou objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan stratégique 2023-2027 du Ministère 	Orientation 1 : Assurer des déplacements efficaces et sécuritaires sur le réseau des transports du Québec. Orientation 2 : Prioriser la mobilité durable dans les pratiques du Ministère.	1.3 Favoriser la consommation responsable; 3.1 Assurer une transition socio-écologique juste; 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société; 4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux; 4.2 Accélérer la transition vers une mobilité durable; 4.3 Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes; 5.1 Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement; 5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois; 5.4 Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable; 5.5 Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable; 5.6 Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics; 5.7 Valoriser les matières résiduelles; 5.8 Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables.

Nom du document organisationnel	Orientation ou objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Avantage Saint-Laurent – La vision maritime du Québec 	Mesure 6 : Atténuer les effets de la navigation sur les écosystèmes. Mesure 7 : Assurer la poursuite de la mission du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes. Mesure 8 : Valoriser et protéger les écosystèmes. Mesure 11 : Développer les biotechnologies marines. Mesure 12 : Favoriser l'accès au fleuve grâce au transport collectif des personnes par voie maritime.	1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables; 2.1 Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes; 2.2 Améliorer la santé des écosystèmes; 3.1 Assurer une transition socio-écologique juste; 4.2 Accélérer la transition vers une mobilité durable; 5.6 Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics; 5.8 Opérer un déplacement vers des modes de déplacement plus durables.
Plan ministériel de sécurité civile 	3.2.4 La veille sur la gestion des risques et les changements climatiques.	4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux.
Politique sur le bruit routier 	Approche planifiée et intégrée (en transports et aménagement du territoire, en relation avec les organisations municipales).	4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux.

Nom du document organisationnel	Orientation ou objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 	Vision zéro et Système sûr.	4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux.
Plan d'intégration du parc gouvernemental de véhicules et d'équipement roulant (PIVER) ¹	Le PIVER va permettre au gouvernement d'atteindre ses objectifs en matière d'électrification du parc de véhicules et d'équipement roulant.	4.2 Accélérer la transition vers une mobilité durable.

Contexte interne

Gestion responsable des infrastructures

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable gère de manière responsable et innovante un vaste réseau d'actifs comprenant des routes, des voies ferrées, des infrastructures portuaires, des biens immobiliers ainsi que des équipements de transport. Il veille à préserver l'intégrité de ces infrastructures essentielles au dynamisme économique du Québec et à la mobilité durable des personnes et des marchandises.

Le Ministère assure également la gestion de 18 services jugés essentiels, notamment le déneigement et le déglacage des routes et a acquis au fil du temps une capacité et une expertise pour la réalisation de projets d'infrastructures de transport de qualité. C'est pourquoi il met en œuvre un Plan de gestion intégrée des actifs visant à préserver son parc d'infrastructures.

Le Ministère est l'un des plus importants donneurs d'ouvrage publics au Québec, avec environ 3 600 projets à réaliser, pour un investissement prévu de 6,4 milliards de dollars entre 2022 et 2024.

1. Le PIVER a été approuvé par le Conseil du trésor le 28 mars 2022. Le Centre de gestion de l'équipement roulant a été mandaté pour procéder à l'intégration des véhicules et de l'équipement roulant par clientèle, sur un horizon de quatre ans. Au terme du projet, prévu en 2025-2026, plus de 85 % de l'équipement roulant du gouvernement se trouvera sous la gestion d'un même service centralisé (source : RAG 2021-2022).

Programmes d'aide financière clés

Le Ministère administre une trentaine de programmes d'aide financière destinés à soutenir les municipalités, les entreprises, les organismes publics de transport collectif et les particuliers dans la mise en œuvre de projets structurants touchant tous les modes de transport. Ces projets peuvent, par exemple, offrir des services de transport collectif, actif et adapté, tant dans les grands centres urbains que dans les régions.

Des aides financières concourent à améliorer l'efficacité énergétique et à favoriser la décarbonation des différents modes de transport, ainsi qu'à assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures. Par le biais de ce soutien financier, le Ministère contribue concrètement à la réalisation des priorités gouvernementales telles que l'électrification des transports, la réduction des émissions de GES et la sécurité routière.

Le Ministère a mis en place des mesures pour inciter les entreprises à se tourner vers des modes moins émetteurs de GES. En effet, afin d'encourager le transfert modal, du soutien financier est disponible pour les entreprises désireuses de mettre en place des interfaces entre les réseaux de transport ferroviaire et routier, permettant une meilleure complémentarité entre les modes pour le transport des marchandises. Ces mesures encouragent l'intégration de segments ferroviaires dans les chaînes d'approvisionnement et favorisent aussi l'accroissement de l'utilisation de ce mode de transport au Québec.

De plus, dans les actions qu'il soutient, le Ministère copréside le Forum de concertation du transport maritime, lequel vise à soutenir et à accompagner le gouvernement du Québec dans l'élaboration d'outils permettant à l'industrie maritime québécoise d'atteindre les cibles fixées en matière de décarbonation du secteur.

Mobilité durable

La Politique de mobilité durable 2030 (PMD) couvre tous les modes de transport, qu'il s'agisse du déplacement de personnes ou de marchandises, dans toutes les régions du Québec. Pour être considérée comme durable, la mobilité doit être efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes. Cette politique aborde les transports en commun, actifs, routiers, maritimes, aériens et ferroviaires. En vigueur jusqu'en 2030, elle couvre les cinq dimensions suivantes :

- Dimension 1 : Travailler avec le milieu municipal pour favoriser la mise en place de services de transport durables pour les citoyens;
- Dimension 2 : Appuyer les acteurs des chaînes logistiques dans la mise en place de services de transport performants pour les entreprises;
- Dimension 3 : Mettre en place des infrastructures de transport favorisant la mobilité durable;
- Dimension 4 : Favoriser l'électrification et le déploiement des véhicules écoénergétiques;
- Dimension 5 : Assurer le leadership de la mobilité durable au Québec.

Le Plan pour une économie verte 2030 (PEV), qui représente la politique-cadre en matière d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, contribue également à la mise en œuvre de la mobilité durable au Québec. Ce plan vise notamment à atteindre des objectifs d'électrification des transports, dont celui d'avoir 2 millions de véhicules électriques légers en circulation au Québec d'ici 2030.

Gestion du carbone

Depuis quelques années, le Ministère s'est également engagé dans une approche visant la carboneutralité. Elle consiste d'abord à quantifier, à éviter et à réduire les émissions de GES dans l'atmosphère, et ensuite à compenser celles qui ne peuvent être évitées.

Cette approche concerne les émissions de GES des activités qui sont sous sa responsabilité.

Expertise en transport et mobilité durable

Le Ministère est reconnu pour son solide engagement envers l'amélioration et l'innovation dans le domaine des transports et de la mobilité durable. Il dispose de compétences et d'une expertise diversifiée dans les domaines clés que sont l'ingénierie des transports, les sciences environnementales, l'urbanisme, la modélisation et l'analyse ainsi que l'innovation technologique, entre autres. Ces atouts sont mis en œuvre dans la gestion d'une série de projets exemplaires d'infrastructures de transport et dans la mise en place de politiques et de programmes d'aide financière respectueux de l'environnement.

Contexte externe

Réduction des émissions de GES

Le Québec s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de GES dans l'optique de la lutte contre les changements climatiques. L'objectif est de réduire les émissions de GES de 37,5 % par rapport au niveau de 1990 d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Le secteur des transports, responsable de la majeure partie des émissions de GES au Québec, joue un rôle crucial dans la réalisation de ces objectifs environnementaux. En 2020, ce secteur représentait 42,8 % des émissions totales de GES, dont 33,5 % provenaient du transport routier, un niveau record depuis 1990². Cette hausse des émissions est attribuable à divers facteurs, tels que l'augmentation du nombre de véhicules par habitant, la taille grandissante des véhicules, l'étalement urbain et la croissance du transport routier de marchandises.

Le Québec a mis en place plusieurs politiques, dont, en 2018, la Politique de mobilité durable 2030 et, plus récemment, le PEV 2030, qui vise à créer une économie sobre en carbone, résiliente face aux changements climatiques et prospère d'ici 2030. Il prévoit des mesures pour l'électrification des parcs de véhicules gouvernementaux, des autobus urbains et scolaires. Il prévoit également des actions pour améliorer la quantité, la diversité et la qualité de l'offre de transport au Québec.

2. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et leur évolution depuis 1990*, p. 9, [En ligne], www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2020/inventaire-ges-1990-2020.pdf. (Page consultée le 14 juillet 2023)

Électrification des transports

Le secteur des transports a connu de grandes avancées ces dernières années grâce aux progrès technologiques et à l'émergence de solutions de mobilité innovantes. On peut d'ailleurs penser à la récente mise en service du Réseau express métropolitain (REM), un métro léger automatisé 100 % électrique qui traversera à terme le Grand Montréal. Comme il est alimenté par électricité, il ne génère aucune émission de GES lorsqu'il est en activité. L'électrification des véhicules est en plein essor au Québec et dans le monde, avec une variété croissante de modèles de véhicules électriques disponibles et une augmentation de la capacité des batteries. En 2022³, près de 80 modèles de véhicules électriques étaient commercialisés au Québec, et de nombreux constructeurs automobiles prévoient d'élargir leur offre de véhicules électriques à moyen ou long terme. De plus, l'autonomie des véhicules électriques a considérablement augmenté, passant d'environ 200 kilomètres en 2015⁴ à une moyenne de 350 kilomètres en 2021.

Malgré ces avancées, des défis persistent, notamment en ce qui concerne l'autonomie des véhicules moyens et lourds, le temps de recharge et la disponibilité des bornes de recharge. L'approvisionnement en minéraux critiques peut également avoir une incidence sur les stocks de véhicules électriques au Canada⁵ et constituer un défi dans l'atteinte des objectifs d'électrification fixés par le gouvernement du Québec. Cependant, avec la norme véhicules zéro émission (norme VZE⁶), le Québec dispose d'un outil pour inciter les manufacturiers à offrir des véhicules électriques sur le marché québécois. Le Ministère est également conscient de l'impact environnemental du développement de la filière minière requise.

Habitudes de mobilité

Le vieillissement de la population exerce une influence sur les habitudes de transport de la population québécoise. Il en est de même pour l'adoption massive du télétravail dans le contexte pandémique, qui a eu des effets sur l'organisation du travail et les habitudes de mobilité de la population. Selon un sondage réalisé par le Ministère, au cours de l'été 2022, sur les expériences et les habitudes de déplacements au Québec, la voiture reste le mode de transport le plus utilisé. En effet, le nombre de véhicules immatriculés au Québec ne cesse d'augmenter. Par exemple, en 1978, il y avait 2,9 millions de véhicules en circulation pour 3,1 millions de personnes titulaires d'un permis de conduire. En 2022, ce nombre est passé à 7,1 millions de véhicules en circulation pour 5,7 millions de personnes titulaires d'un permis de conduire⁷.

3. ROULONS ÉLECTRIQUE. *Modèles disponibles*, 2022, [En ligne], www.roulonselectrique.ca/fr/calculator/catalog/. (Page consultée le 14 juillet 2023)

4. INTERNATIONAL ENERGY AGENCY. *Global EV Outlook 2022, Securing supplies for an electric future*, 2022, p. 30, [En ligne], <https://iea.blob.core.windows.net/assets/e0d2081d-487d-4818-8c59-69b638969f9e/GlobalElectricVehicleOutlook2022.pdf>. (Page consultée le 14 juillet 2023)

5. *Ibid.*

6. Norme véhicules zéro émission (VZE) (gouv.qc.ca) <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/vze/index.htm> (Page consultée le 13 octobre 2023)

7. Rapport annuel de gestion 2022-2023 (quebec.ca), p. 27, [En ligne], https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/transports/ministere-des-transport/publications-amd/rapport-annuel-de-gestion/RA_rapport_annuel_2022-2023_MTMD.pdf (Page consultée le 20 octobre 2023)



Les résultats de ce même sondage indiquent par ailleurs que lors de leurs déplacements les plus fréquents, 68 % des Québécoises et des Québécois utilisent leur voiture seuls. Cependant, nombreux sont celles et ceux qui seraient prêts à contribuer à la réduction des émissions de GES en se procurant un véhicule électrique ou en réduisant l'utilisation de leur voiture actuelle. De plus, plusieurs sont disposés à utiliser plus régulièrement les transports en commun (14 %), à marcher (11 %) et à faire du vélo (8 %)⁸.

Résilience des infrastructures aux changements climatiques

Les changements climatiques sont l'un des défis majeurs auxquels la planète est confrontée aujourd'hui. Avec l'augmentation des événements climatiques extrêmes, il est crucial d'agir. Dans le contexte du Ministère, les effets des perturbations climatiques sont de plus en plus préoccupants. De fait, les changements climatiques et les catastrophes naturelles accentuent la vulnérabilité et le vieillissement prématuré des infrastructures de transport. Par exemple, les vagues de chaleur intenses peuvent ramollir les chaussées et aggraver l'orniérage des routes, les tempêtes et les vents violents peuvent endommager les chaussées, les ponts ainsi que les voies ferrées. L'augmentation des précipitations peut entraîner des inondations ou des glissements de terrain. Des mesures sont donc nécessaires pour renforcer la résilience climatique des infrastructures de transport dans tout le Québec (ex. : évaluation des risques climatiques, conception résiliente, utilisation de matériaux résistants, systèmes d'alerte précoce, suivi et adaptation continus).

8. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *COVID-19 – Pandémie et moyens de déplacement privilégiés*, 2021, p. 4, [En ligne] www.inspq.qc.ca/covid-19/sondages-attitudes-comportements-quebecois/deplacements-janvier-2021. (Page consultée le 14 juillet 2023)

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Action 1 : Évaluer la durabilité des interventions structurantes du Ministère

L'action contribue à l'atteinte de l'objectif 5.1 Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement, de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD), qui assure des interventions gouvernementales durables et respectueuses de l'environnement, tout en maximisant les bénéfices sociaux et économiques. Elle est directement liée au sous-objectif 5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales de la SGDD.

L'évaluation de la durabilité des interventions structurantes du Ministère sera réalisée par le truchement d'une démarche fortement inspirée par celle du MELCCFP, qui s'appuie sur une réflexion globale couvrant des thèmes de durabilité intégrés dans cinq grands champs d'action (sphères) en synergie, qui sont les suivants :

- Environnement;
- Économie verte;
- Prospérité sociale, économique et culturelle du Québec;
- Gouvernance;
- Lutte contre les changements climatiques.

L'indicateur proposé pour mesurer le succès de cette action est le pourcentage des interventions structurantes⁹ démarrées¹⁰ annuellement par le Ministère ayant fait l'objet d'une évaluation de durabilité.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1	1.1 Pourcentage des interventions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité <i>Mesure de départ : s. o.</i>	50 %	58 %	65 %	73 %	80 %

9. Selon la directive n° DI-30-004 du Ministère, « est considérée comme une intervention structurante l'élaboration ou la révision de politiques, de stratégies, de planification stratégique, de plans d'action, de programmes d'aide, de projets de loi, de projets de règlement et de projets d'infrastructure ou d'acquisition qui répondent à l'un des trois critères », qui sont les suivants : 1) l'intervention a un potentiel d'influence élevé sur l'administration publique, sur la société ou sur des parties de celle-ci (autres organismes, secteurs d'activité, groupes sociaux, etc.); 2) l'intervention traite d'enjeux importants ou sensibles, sa portée est vaste (acteurs, activités, répercussions possiblement notables); 3) l'adoption de l'intervention relève d'un niveau de décision élevé, en ce sens qu'elle est soumise au Bureau du sous-ministre et au Secrétariat général et soutien à la gouvernance (BSM et SGS) pour approbation par le Conseil des ministres ou le Conseil du trésor, ou les deux (Directive pour l'évaluation de la durabilité dans les interventions structurantes du Ministère).

10. Dès qu'une intervention est identifiée comme étant structurante, « une évaluation de la durabilité doit être réalisée le plus en amont possible selon le type d'intervention », selon la directive ministérielle.



Action 2 : Soutenir la recherche et l'innovation en faveur du développement et de la mobilité durables



L'action vise à encourager et à soutenir la recherche et l'innovation au Québec dans le domaine de la mobilité et du développement durables, en réponse au sous-objectif 5.2.1 Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable de la SGDD.

Elle englobe un large éventail d'initiatives favorisant la mise en œuvre de solutions novatrices et durables dans différents secteurs. Parmi celles-ci, on peut citer la mesure Bornes sur route du PEV 2030 qui est un exemple concret de l'engagement du Ministère en faveur de l'innovation. Déjà, un banc d'essai comprenant une borne de recharge rapide alimentée de manière autonome à Laval pour le transport lourd a été mis en place.

En installant des stations de recharge pour véhicules lourds le long des routes, cette initiative facilite l'adoption de la mobilité électrique dans le secteur du transport de marchandises. Cela contribue à réduire l'empreinte carbone du transport de marchandises tout en encourageant l'adoption de technologies plus respectueuses de l'environnement.

Le Ministère est très actif dans le soutien aux projets de recherche, particulièrement au regard des enjeux climatiques en ce qui a trait tant au carbone qu'à l'adaptation. Dans le cadre de cette action, il est proposé de faire progresser ces projets de recherche.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.2.1	2.1 Nombre de projets de recherche et d'innovation démarrés annuellement par le Ministère <i>Mesure de départ : s. o.</i>	1	1	1	1	2



Action 3 : Intégrer des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité dans les normes des programmes d'aide financière du Ministère

Cette action vise à améliorer la durabilité des programmes d'aide financière du Ministère en y intégrant au moins un critère d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité. Cela permettra de favoriser des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs de développement durable. Elle est importante, car elle permet d'intégrer ces critères dans les normes de programmes d'aide financière du Ministère, et elle répond au sous-objectif 5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité de la SGDD.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4	3.1 Pourcentage de programmes de soutien financier normés qui intègrent au moins un critère d'écoresponsabilité et/ou d'écoconditionnalité <i>Mesure de départ : s. o.</i>	55 %	58 %	60 %	62 %	65 %





Action 4 : Inclure des indicateurs d'acquisition responsable associés à une composante d'achat, c'est-à-dire à une caractéristique du bien, du service, des travaux de construction, du fournisseur ou encore à une pratique de celui-ci

L'action consiste à favoriser les acquisitions responsables du Ministère en intégrant des composantes d'acquisition responsable dans ses contrats (approvisionnements, services et travaux de construction), en adéquation avec les critères de développement durable du Système électronique d'appel d'offres (SEAO). Il en résultera une augmentation de la part des acquisitions responsables afin de contribuer à l'atteinte du sous-objectif 5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables de la SGDD 2023-2028.

Elle se concentrera sur l'inclusion d'indicateurs d'acquisition responsable associés à une composante d'achat spécifique, telle qu'une caractéristique du bien, du service, des travaux de construction, du fournisseur ou encore une pratique de celui-ci (ex. : entreprise d'économie sociale ou entreprise certifiée ISO 14001).

Le Ministère publiera les appels d'offres sur le site Internet du SEAO en indiquant clairement les critères de développement durable du SEAO qui sont concernés dans ses appels d'offres publics (AOP).

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1	4.1 Pourcentage des acquisitions intégrant des composantes responsables <i>Mesure de départ : 3,4 % (2022-2023)</i>	5 %	10 %	15 %	35 %	50 %



Action 5 : Adapter le progiciel de gestion intégrée des documents (GID) pour qu'il réponde aux besoins évolutifs du travail hybride et numérique en intégrant des outils de collaboration

Cette action est en lien avec le sous-objectif 5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux de la SGDD 2023-2028. Elle vise à adapter le progiciel de GID Content Server afin qu'il réponde aux besoins évolutifs liés au travail hybride et numérique en intégrant des outils de collaboration. En effet, la pandémie de COVID-19 a accéléré la transformation numérique dans plusieurs organisations, et le Ministère n'a pas fait exception. Ainsi, il est important de s'assurer que ce progiciel permette la centralisation de la documentation, son accès au moyen d'appareils mobiles et le travail simultané sur un même document par plusieurs utilisateurs.

L'indicateur retenu pour mesurer la progression de l'action est l'intégration de trois modules collaboratifs au progiciel de GID.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1	5.1 Intégration de trois modules collaboratifs au progiciel de GID <i>Mesure de départ : s. o.</i>	Intégration du module collaboratif I	Intégration du module collaboratif II	Intégration du module collaboratif III	De nouvelles cibles pourraient être ajoutées pour ces deux dernières années lors d'une éventuelle mise à jour du PADD du Ministère en 2024-2025.	



Action 6 : Amorcer une démarche de quantification des émissions de GES des activités du Ministère

Le Ministère amorce une démarche visant à systématiser la quantification des émissions de GES liées aux activités qui relèvent de sa responsabilité. L'objectif poursuivi est d'identifier les postes d'émissions de GES les plus importants pour cibler les mesures de réduction et d'évitement de GES les plus porteuses et d'en mesurer leur effet.

En intégrant cette démarche, le Ministère sera en mesure de mieux comprendre et évaluer les répercussions de ses activités sur les émissions de GES.

Les types d'activités pour lesquels la démarche sera amorcée sont les suivants :

En matière de conception, de gestion, de préparation et de réalisation de projets routiers et lors de l'exploitation et de l'entretien du réseau :

1. Chantiers de construction des projets routiers majeurs;
2. Chantiers de construction des autres projets d'infrastructures;
3. Exploitation et entretien du réseau.

À l'échelle du Ministère :

4. Utilisation du parc de véhicules légers et lourds (hors chantiers);
5. Utilisation des avions et hélicoptères;
6. Gestion des bâtiments;
7. Déplacements du personnel et des autorités (hors véhicules de fonction);
8. Organisation et tenue d'événements.

Cette action s'inscrit dans les sous-objectifs 5.6.1 et 5.6.2 de la SGDD 2023-2028, respectivement Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures du Ministère et Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.1 5.6.2	6.1 Nombre d'activités sous la responsabilité du Ministère pour lesquelles une démarche de quantification des émissions de GES est amorcée <i>Mesure de départ : s. o.</i>	1/8	2/8	4/8	6/8	8/8



Action 7 : Obtenir une certification LEED pour les haltes routières modernisées dans le cadre du Plan de modernisation des parcs routiers 2022-2027



L'action consiste à moderniser les haltes routières qui sont sous la responsabilité directe du Ministère en visant l'obtention d'une certification LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*), qui est une norme internationale pour les bâtiments durables. Cette action, qui s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan de modernisation des parcs routiers 2022-2027 du Ministère, correspond au sous-objectif 5.6.1 Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures de la SGDD. La modernisation des haltes routières comprendra la mise en place de systèmes écoénergétiques, de systèmes de gestion de l'eau efficaces ainsi que d'autres caractéristiques de durabilité.

La certification LEED garantira que ces haltes modernisées respectent des règles strictes en matière d'efficacité énergétique, d'utilisation responsable des ressources et de réduction de l'empreinte carbone.

Il est essentiel de souligner que l'engagement concerne uniquement les haltes routières modernisées sous la responsabilité directe du Ministère. Le Ministère collaborera étroitement avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), de laquelle relèvent les autres bâtiments, pour s'assurer que leurs objectifs de durabilité sont harmonisés et complémentaires.

Au-delà de l'aspect environnemental, le Ministère veillera également à rendre les haltes routières modernisées accessibles à tous les usagers, y compris les personnes à mobilité réduite. L'inclusion sociale et l'équité seront au cœur de la démarche.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.1	7.1 Nombre total cumulé de haltes routières modernisées ayant obtenu une certification LEED <i>Mesure de départ : 0 (2022-2023)</i>	2	3	3	5	7



Action 8 : Réduire la consommation électrique de l'éclairage routier en se tournant vers la technologie d'éclairage à diodes électroluminescentes (DEL)



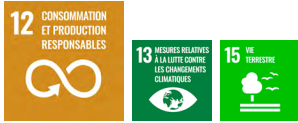
Le Ministère gère un parc de plus de 2 730 systèmes d'éclairage comportant plus de 77 500 luminaires répartis sur le réseau routier provincial. La majorité des luminaires sont à lampe à vapeur de sodium à haute pression (SHP) ou aux halogénures métalliques (HM), des technologies qui datent de plus de 40 ans. Les produits au SHP et aux HM sont en fin de vie manufacturière en raison de la transition de l'industrie vers la technologie d'éclairage à DEL. Le Ministère a mis en place le Plan de modernisation du réseau d'éclairage routier vers la technologie DEL afin d'amorcer cette transition sur tout le territoire.

Le passage vers les luminaires DEL permettra de réduire la consommation électrique du réseau d'éclairage routier sous la gestion du Ministère. Les luminaires DEL offrent, en effet, une performance énergétique supérieure de l'ordre de 30 % à 40 % par rapport aux technologies SHP ou HM.

La modernisation du réseau d'éclairage vers la technologie DEL s'inscrit par ailleurs dans la Politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec, qui vise à améliorer de 15 % l'efficacité énergétique. Cette modernisation permettra finalement de réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES associées à l'éclairage public, tout en maintenant un niveau de sécurité suffisant pour les usagers de la route.

Cette action est en lien direct avec le sous-objectif 5.6.1 Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures de la SGDD.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.1	8.1 Pourcentage du réseau d'éclairage routier modernisé <i>Mesure de départ : s. o.</i>	12 %	22 %	35 %	50 %	65 %



Action 9 : Obtenir une attestation ICI on recycle + pour les parcs routiers du Ministère

Le Ministère est propriétaire des aires de service et haltes routières. Principalement situées le long des grands axes routiers, les haltes routières offrent divers services aux usagers de la route et contribuent pour beaucoup à la sécurité routière. Elles sont minimalement constituées d'un bloc sanitaire et d'une aire de pique-nique. Permanentes ou saisonnières, elles génèrent une quantité importante de matières résiduelles dont, entre autres, des emballages recyclables.



L'action s'inscrit dans le sous-objectif 5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de la SGDD. Au-delà de la modernisation des haltes routières entreprise par le Ministère en suivant des critères de durabilité associés à la certification LEED, le programme *ICI on recycle +* permettra de mettre l'accent sur la gestion des matières résiduelles et de contribuer à la lutte contre le gaspillage des ressources par une meilleure responsabilisation des acteurs en la matière.

Ainsi, le Ministère s'inscrit dans la démarche IOR+ grâce à la mise en place des exigences d'attestation établies au niveau Mise en œuvre. Il s'agit, en premier lieu, de prendre connaissance des différentes stratégies québécoises en matière de gestion des matières résiduelles, tout en identifiant les déchets générés par les haltes routières, en deuxième lieu, de mettre en place des mesures de gestion selon le principe des 3RV (réduire, réemployer, recycler, valoriser) et, en troisième lieu, de communiquer l'engagement au personnel et aux usagers pour ainsi les sensibiliser à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1	9.1 Nombre total cumulé d'aires de service et de haltes routières modernisées ayant obtenu annuellement l'attestation IOR+ <i>Mesure de départ : 0 (2022-2023)</i>	1	1	2	2	2



Action 10 : Électrifier le parc de véhicules lourds du Ministère

L'action vise à poursuivre une transition progressive vers l'électrification du parc de véhicules lourds du Ministère. Cette initiative englobe les camions de classe 3, 4, 5, 6, 7 et 8 appartenant au Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) loués au Ministère pour ses opérations. L'engagement en faveur de l'électrification est étroitement lié au sous-objectif 5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État de la SGDD.

Cette action représente un pas audacieux et structurant pour le Ministère, car elle implique une transformation de son parc de véhicules lourds. En passant aux véhicules électriques, le Ministère vise à réduire de manière considérable les émissions de GES générées par ses activités de transport.



L'objectif est de continuer à augmenter progressivement le nombre de camions électriques, en faisant correspondre les décisions d'achat aux avancées technologiques et aux performances des véhicules électriques offerts sur le marché.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.1	10.1 Nombre total cumulé de camions électriques dans le parc de véhicules du Ministère <i>Mesure de départ : 5 camions électriques au Ministère (2022-2023)</i>	5	6	8	10	15

ANNEXE 1 – TABLEAU SYNOPTIQUE

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1	1. Évaluer la durabilité des interventions structurantes du Ministère	1.1 Pourcentage des interventions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité <i>Mesure de départ : s. o.</i>	50 %	58 %	65 %	73 %	80 %
5.2.1	2. Soutenir la recherche et l'innovation en faveur du développement et de la mobilité durables	2.1 Nombre de projets de recherche et d'innovation démarrés annuellement <i>Mesure de départ : s. o.</i>	1	1	1	1	2
5.3.4	3. Intégrer des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité dans les normes des programmes d'aide financière du Ministère	3.1 Pourcentage de programmes de soutien financier normés qui intègrent au moins un critère d'écoresponsabilité et/ou d'écoconditionnalité <i>Mesure de départ : s. o.</i>	55 %	58 %	60 %	62 %	65 %
5.4.1	4. Inclure des indicateurs d'acquisition responsable associés à une composante d'achat, c'est-à-dire à une caractéristique du bien, du service, des travaux de construction, du fournisseur ou encore à une pratique de celui-ci	4.1 Pourcentage des acquisitions intégrant des composantes responsables <i>Mesure de départ : 3,4 % (2022-2023)</i>	5 %	10 %	15 %	35 %	50 %

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1	5. Adapter le progiciel de gestion intégrée des documents (GID), pour qu'il réponde aux besoins évolutifs du travail hybride et numérique en intégrant des outils de collaboration	5.1 Intégration de trois modules collaboratifs au progiciel de GID <i>Mesure de départ : s. o.</i>	Intégration du module collaboratif I	Intégration du module collaboratif II	Intégration du module collaboratif III	De nouvelles cibles pourraient être ajoutées pour ces deux dernières années lors d'une mise à jour du PADD du Ministère en 2024-2025.	
5.6.1 5.6.2	6. Amorcer une démarche de quantification des émissions de GES des activités du Ministère	6.1 Nombre d'activités sous la responsabilité du Ministère pour lesquelles une démarche de quantification des émissions de GES est amorcée <i>Mesure de départ : s. o.</i>	1/8	2/8	4/8	6/8	8/8
5.6.1	7. Obtenir une certification LEED pour les haltes routières modernisées dans le cadre du Plan de modernisation des parcs routiers 2022-2027	7.1 Nombre total cumulé de haltes routières modernisées ayant obtenu une certification LEED <i>Mesure de départ : 0 (2022-2023)</i>	2	3	3	5	7
5.6.2	8. Réduire la consommation électrique de l'éclairage routier en se tournant vers la technologie d'éclairage à diodes électroluminescentes (DEL)	8.1 Pourcentage du réseau d'éclairage routier modernisé <i>Mesure de départ : s. o.</i>	12 %	22 %	35 %	50 %	65 %

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1	9. Obtenir une attestation <i>ICI on recycle</i> + pour les parcs routiers du Ministère	9.1 Nombre total cumulé d'aires de service et de haltes routières modernisées ayant obtenu annuellement l'attestation IOR+ <i>Mesure de départ : 0 (2022-2023)</i>	1	1	2	2	2
5.8.1	10. Électrifier le parc de véhicules lourds du Ministère	10.1 Nombre total cumulé de camions électriques dans le parc de véhicules du Ministère <i>Mesure de départ : 5 camions électriques (2022-2023)</i>	5	6	8	10	15

ANNEXE 2 – CONTRIBUTION DU MINISTÈRE AUX ATTENTES DE PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE

Dix-huit attentes de participation gouvernementale ont été transmises par le MELCCFP au Ministère dans le contexte de l'élaboration du PADD.

Le PADD du Ministère propose des actions pour répondre à plusieurs de ces attentes. Certaines ne se sont pas traduites par des actions spécifiques, le Ministère y contribuant déjà par le truchement d'autres plans d'action, politiques et stratégies dans lesquels il s'insère. En conjuguant les actions du PADD aux efforts entrepris jusqu'à maintenant, le Ministère optimise l'efficacité et la cohérence de ses engagements en matière de développement durable.

Les paragraphes ci-dessous démontrent comment ces attentes (sous-objectifs associés) sont déjà intégrées dans les documents et orientations du Ministère.

2.1.2 Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec

Grâce à ses interventions, le Ministère garantit que les infrastructures de transport qui traversent les habitats de ces espèces sont gérées de manière à limiter leurs effets.

Le Ministère s'emploie, par ailleurs, dans le cadre de certains projets d'infrastructures, à être proactif et avant-gardiste dans la conciliation de la protection des espèces fauniques et floristiques et le transport des personnes et des marchandises.

2.2.2 Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature

Le Ministère s'engage à prévenir les effets sur la santé liés à la dégradation de la nature, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des sels de voirie. Cette démarche s'inscrit en parfait alignement avec la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie et le Règlement sur la gestion de la neige, des sels de voirie et des abrasifs.

Pour atteindre cet objectif, le Ministère a élaboré et mis en œuvre une série de guides et documents de soutien visant à orienter les pratiques et les choix vers une gestion plus responsable de ces matériaux. Parmi ces ressources figurent le *Guide de gestion des zones vulnérables aux sels de voirie*, le *Guide des bonnes pratiques d'épandage*, ainsi que les normes telles que la norme 12101 pour le chlorure de sodium et la norme 12102 pour le chlorure de calcium. Enfin, le Ministère cherche constamment à améliorer ses façons de faire par le truchement de son Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie.

Parallèlement, le projet Revoir l'approche du Ministère liée à la viabilité hivernale reflète la détermination du Ministère à assurer un entretien hivernal durable, qui se manifeste dans la prise en compte des critères essentiels tels que la sécurité des usagers, la viabilité économique et l'empreinte écologique.

Le Ministère a également développé le *Guide terrain – Surveillance environnementale des chantiers routiers*. Ce guide se veut, pour les surveillants de chantiers routiers, un outil précieux qui garantit une surveillance environnementale efficace et responsable tout au long du déroulement des chantiers.

2.3.1 Améliorer l'accès aux milieux naturels

Le Ministère participe à améliorer l'accès aux milieux naturels, tels que les réserves fauniques, les parcs nationaux et les aires protégées ouvertes au public.

Pour ce faire, il renforce et élargit les options de transport en commun dans l'objectif de perfectionner l'offre de transport collectif régional. Cet exercice permet notamment de relier les centres urbains à des espaces naturels pour qu'un plus grand nombre de citoyennes et citoyens puisse profiter de leur beauté.

De plus, le financement de pistes cyclables, notamment sur la Route verte, contribue à faciliter l'accès aux milieux naturels. En encourageant les modes de transport actif et durable, le Ministère offre à la population une solution écologique pour rejoindre ces espaces.

3.1.1 Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables

Les investissements en transport collectif planifiés dans le PEV 2030 ainsi que dans le PQI permettent de répondre aux besoins de déplacements divers de la population urbaine et rurale : travail, études, loisirs, etc. Les investissements en transport collectif comprennent des projets majeurs tels que le projet de tramway de la Ville de Québec et la ligne bleue du métro de Montréal, ainsi que des améliorations et expansions des réseaux d'autobus urbains. Le Ministère soutient également d'autres modes de transport comme le vélo et la marche. Ses différents investissements, initiatives et programmes visent à fournir des solutions de transport durables et efficaces pour répondre aux besoins de mobilité des citoyennes et citoyens, notamment des personnes à faible revenu et des personnes handicapées, tout en réduisant l'empreinte environnementale des déplacements.

4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur leur territoire

La dimension 1 Travailler avec le milieu municipal pour favoriser la mise en place de services de transport durables pour les citoyens de la PMD 2030 encourage la planification intégrée de l'aménagement du territoire et du transport, tout en rendant le transport collectif plus attrayant, concurrentiel et accessible à tous, et en soutenant l'innovation et l'intégration des systèmes de mobilité.

Par exemple, le Ministère soutient les municipalités par diverses aides financières. Pour contribuer au développement du transport actif sur leur territoire, il met en œuvre un programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains et finance le développement de voies cyclables, piétonnes et polyvalentes ainsi que les vélos en libre-service et les infrastructures connexes. Il soutient également des initiatives innovantes en mobilité durable qui visent à proposer des solutions de rechange au voiturage en solo en tirant profit de l'évolution des technologies numériques et de communication.

Par ailleurs, le Ministère soutient le milieu municipal dans la mise en place de services de transport collectif, dont l'augmentation de l'offre de services et l'amélioration de l'interconnexion. Il soutient également les services pour les personnes handicapées, notamment celles à mobilité réduite, en finançant des mesures d'accessibilité universelle aux services réguliers de transport ainsi que le transport adapté.

Finalement, le Ministère appuie les municipalités dans l'amélioration de la sécurité sur leur territoire en les aidant financièrement dans le cadre de passages à niveau nécessitant des travaux d'amélioration de la sécurité ou de réfection de la surface de croisement.

4.2.1 Accroître la part modale des déplacements actifs et collectifs

Le Ministère poursuit ses efforts de diversification de l'offre de transport en veillant à incorporer plus d'un mode de transport dans ses projets routiers. Il vise à assurer un partage de la route harmonieux et sécuritaire et à mieux encadrer l'utilisation des différents modes de transport. De plus, il accorde des aides financières aux municipalités pour le développement du transport collectif et actif, et entend ainsi augmenter la part modale de ces déplacements. Par ailleurs, le nouveau Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 comporte des mesures pour sécuriser les déplacements des usagers de la route, particulièrement les plus vulnérables comme les cyclistes et les piétons.

De même, Avantage Saint-Laurent contribue, entre autres, à offrir aux communautés riveraines du fleuve Saint-Laurent davantage de possibilités d'utilisation du transport maritime comme moyen de déplacement collectif des personnes. C'est dans cette perspective que s'inscrit par exemple la mise en place d'un réseau structurant et intégré de navettes fluviales dans la région métropolitaine de Montréal, permettant aux citoyennes et aux citoyens de se rendre au travail ou à l'école et de se déplacer pour d'autres occupations, telles que les loisirs, tout en leur offrant un accès au fleuve.

Ces interventions sont en cohérence avec la dimension 3 Mettre en place des infrastructures de transport favorisant la mobilité durable de la PMD 2030, puisqu'elles améliorent l'accessibilité et la qualité des infrastructures de transport actif et collectif, et augmentent la fréquence de ces derniers. Ces interventions jouent donc un rôle essentiel pour inciter davantage de personnes à opter pour des modes de déplacement plus durable.

Par ailleurs, ces programmes du Ministère visent à réduire les émissions de GES associées aux déplacements des personnes.

4.2.2 Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises

La mise en œuvre de plusieurs programmes s'inscrivant dans le PEV 2030 permet de répondre à cette attente. Le Plan de mise en œuvre 2023-2028 de ce dernier prévoit des investissements de 2 412,1 M\$ à cette fin. Ces programmes visent notamment l'électrification ou l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport scolaire, collectif et interurbain, dans l'industrie du taxi et dans le transport de marchandises par voie terrestre, maritime, aérienne et ferroviaire.

En s'alignant sur la dimension 4 Favoriser l'électrification et le déploiement des véhicules écoénergétiques de la PMD 2030, le Ministère poursuit ses efforts en matière de réduction de l'empreinte carbone. Le déploiement de bornes de recharge, en favorisant l'accessibilité et l'utilisation des véhicules électriques, représente une étape essentielle pour promouvoir l'adoption de cette technologie écoénergétique. De plus, le soutien au développement de différentes formes d'énergie dans le secteur du transport illustre l'engagement du Ministère à explorer diverses solutions innovantes pour améliorer l'efficacité énergétique du transport.

4.3.1 Appuyer le développement régional durable

Cette attente est prise en compte de différentes manières, notamment au moyen des investissements en transport de personnes et de marchandises, ainsi que par le biais d'un programme de soutien aux infrastructures de transport ferroviaire et à l'intégration modale.

Les investissements dans le transport de personnes et de marchandises jouent un rôle crucial dans le développement régional durable en améliorant la connexion aux régions éloignées et en renforçant leur accessibilité. Le développement d'infrastructures de transport efficaces et durables favorise l'essor économique des régions en facilitant le mouvement des biens et des personnes.

En outre, la réhabilitation de voies ferrées, telles que les chemins de fer de la Gaspésie et Québec Central¹¹, joue un rôle important dans le développement régional durable en permettant de revitaliser les infrastructures de transport existantes et de soutenir les activités économiques locales.

Le transport aérien régional, pour sa part, est vital pour accéder aux régions et assurer la mobilité de la population y étant établie. Ceci est particulièrement vrai pour les communautés les plus isolées et éloignées des grands centres urbains. C'est pourquoi des mesures sont mises en place afin de rendre le transport aérien plus abordable et d'assurer des services à la population dans ces régions en facilitant leur mobilité.

Enfin, Avantage Saint-Laurent, la vision maritime 2020-2035 du gouvernement, contribue à la promotion du développement régional durable, en soutenant notamment le réseau portuaire le long du fleuve Saint-Laurent. La mise en œuvre de plusieurs de ses mesures tend à améliorer l'indice de vitalité économique des régions, en favorisant l'innovation, l'investissement et le développement de leurs secteurs clés. Les efforts consentis par l'intermédiaire d'Avantage Saint-Laurent visent aussi à atténuer les effets de la navigation sur les écosystèmes, en plus d'offrir aux communautés maritimes des possibilités de développement prometteuses et durables. Le gouvernement entend faire prospérer une économie régionale forte et dynamique, dans le respect des réalités locales.

5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux

Cette attente est couverte par plusieurs initiatives du Ministère en matière de transition numérique responsable. La transition numérique responsable consiste à améliorer l'empreinte environnementale du Ministère, tout en tirant parti des technologies numériques pour optimiser ses activités et services. À cet égard, le Ministère adhère au programme de consolidation des centres de traitement informatique et d'optimisation du traitement et du stockage, conformément au décret 596-2020, et intègre l'infonuagique dans ses activités liées aux technologies de l'information. La consolidation des centres de traitement informatique et l'utilisation d'infrastructures communes permettent au Ministère de limiter ses acquisitions d'équipements informatiques et de réduire l'espace physique qu'il utilise.

11. Le chemin de fer Québec Central est présentement exploité sur le tronçon reliant Lévis à Scott, alors que le [chemin de fer de la Gaspésie](#) est exploité entre Matapédia et Caplan. Le Ministère est actuellement à l'œuvre pour prolonger le réseau exploité par ces deux chemins de fer.

Les initiatives menées au Ministère s'inscrivent dans une démarche globale pour permettre l'adoption de pratiques écoresponsables dans le secteur numérique.

À titre d'exemple de pratique écoresponsable, il est à noter que les équipements informatiques nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation, tels que les ordinateurs portables, les serveurs et les équipements de télécommunication sont acquis par le biais des regroupements d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales, qui s'alignent sur les orientations du gouvernement du Québec en matière de développement durable.

De plus, depuis la mise en œuvre du projet d'organisation du travail hybride et numérique, la duplication d'équipements n'est plus permise au sein du Ministère. Par conséquent, le personnel se voit attribuer uniquement un ordinateur portable ou une tablette.

Le matériel bureautique tel que les ordinateurs et les moniteurs sont généralement utilisés au-delà de la garantie du fabricant, et la réparation des équipements défectueux est favorisée, ce qui réduit la quantité d'équipements désuets dont il faut se débarrasser. Lorsque les équipements informatiques ont atteint un certain niveau de désuétude, le Ministère les confie à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec. En procédant ainsi, il s'assure que les équipements seront réutilisés ou recyclés de manière écologique.

Une collaboration entre différentes entités du Ministère est requise, afin d'encourager l'adoption de pratiques numériques responsables éprouvées dans toutes les activités et tous les processus. Notamment, dans le cas de certains appels d'offres liés aux technologies de l'information, le Ministère permet aux soumissionnaires de se prévaloir d'une marge préférentielle liée au développement durable. Par exemple, un soumissionnaire qui répond à l'exigence ISO 14001 voit son prix total soumis être réduit de la valeur de la marge préférentielle, aux seules fins de comparaison des soumissions.

La transition numérique responsable contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable du Ministère en favorisant une gestion plus efficace des ressources numériques, en réduisant les impacts environnementaux associés aux technologies numériques et en renforçant la résilience numérique de l'organisation.

5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employées et employés de l'État

Le Ministère veille à offrir à ses employés un accès plus sûr et plus pratique aux équipements liés aux modes de transports actifs (ex. : le vélo).

En effet, il a équipé de nombreux édifices d'infrastructures appropriées, ce qui contribue à répondre à la fois au bien-être de son personnel et aux attentes des autorités en matière de transports actif et collectif.

Voici quelques initiatives et équipements :

Lieu	Équipement
92, 2 ^e Rue Ouest, Rimouski	Enclos à vélos et casiers
500, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal	Espace à vélos intérieur avec vestiaire muni de douches
700, boul. René-Lévesque Est, Québec	Enclos à vélos intérieur avec vestiaire muni de douches
222, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme	4 espaces de covoiturage, espace sécurisé pour vélos et vestiaire muni de douches et de casiers
5833, boulevard Pierre-Bertrand, Québec	Abri à vélos, douches
475, boul. de l'Atrium, Québec	Abri à vélos sécuritaire, douches
100, rue Laviolette, Trois-Rivières	Enclos à vélos extérieur
200, rue Belvédère Nord, Sherbrooke	Espace de vélos intérieur sécurisé
380, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal	Espace à vélos intérieur avec vestiaire muni de douches
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gatineau	Espace à vélos et casiers
80, avenue Québec, Rouyn-Noranda	Espace à vélos et casiers
975, rue Nouvel, Baie-Comeau	Enclos à vélos sécuritaire
708, boulevard Renault, Beauceville	Espace à vélos et casiers
800, Place D'Youville, Québec	Espace à vélos intérieur
1156, boul. Guillaume-Couture, Lévis	Abri à vélos

De plus, il est prévu, pour la période 2023-2028 couverte par le PADD, d'installer des douches dans certains établissements afin de répondre aux besoins du personnel et à sa nouvelle réalité de travail hybride (présentiel et télétravail).

TABLEAU – CONTRIBUTION DU MINISTÈRE AUX ATTENTES DE PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE

N°	Attente de participation	PADD 2023-2028	PMD 2030	PEV 2030	PQI	Plan stratégique 2023-2027	Avantage Saint-Laurent 2035	Mandats et activités ministériels
1	2.1.2 Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec							✓
2	2.2.2 Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature							✓
3	2.3.1 Améliorer l'accès aux milieux naturels		✓	✓				✓
4	3.1.1 Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables		✓	✓	✓			
5	4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur leur territoire		✓	✓				
6	4.2.1 Accroître la part modale des déplacements actifs et collectifs		✓	✓		✓		
7	4.2.2 Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises		✓	✓		✓		
8	4.3.1 Appuyer le développement régional durable		✓	✓			✓	✓

N°	Attente de participation	PADD 2023-2028	PMD 2030	PEV 2030	PQI	Plan stratégique 2023-2027	Avantage Saint-Laurent 2035	Mandats et activités ministériels
9	5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	✓						
10	5.2.1 Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	✓						
11	5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	✓						
12	5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	✓						
13	5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	✓						✓
14	5.6.1 Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	✓						
15	5.6.2 Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	✓						
16	5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	✓						
17	5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	✓						
18	5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employées et employés de l'État		✓	✓	✓	✓	✓	✓

